

# Promouvoir une manifestation

La Ville de La Baule-Escoublac met plusieurs dispositifs à disposition des associations pour promouvoir leurs événements.

## L'affichage

Les panneaux d'affichage d'expression libre à La Baule-Escoublac sont réservés à :

- > la libre expression des idées dans le cadre autorisé par les lois et règlements ;
- > l'information générale de la population Bauloise sur les activités locales ;
- > la communication des associations locales et l'annonce de leurs manifestations.

Sont **interdites** : les affiches constituant une publicité commerciale ou soutenant des activités à but lucratif.

## Usages :

- > Les affiches annonçant une manifestation ne peuvent être recouvertes que lorsque ladite manifestation a eu lieu.
- > Les affiches ne constituant pas une annonce ou ayant une portée générale ne pourront être recouvertes avant un délai de 15 jours à partir de la date de pose inscrite sur l'affiche.
- > La Ville ne pourra être tenue responsable, en aucun cas, lors des nettoyages périodiques, de l'enlèvement d'affiches venant juste d'être posées.

## Fil Infos



COMMUNICATION, JEUNESSE  
Le service de la vie scolaire  
déménage



ASSOCIATION, SOLIDARITÉS  
La Ville apporte son soutien  
aux Restos du Cœur



JEUNESSE  
La région et la ville contre la  
fracture numérique des jeunes



**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

